Délibération du CONSEIL

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - CULTURE ET TOURISME - TOURISME

Office de tourisme et des congrès de Lille - Soutien complémentaire à l'accueil des congrès en 2017 et développement de supports métropolitains

Par délibération n° 17 C 0652 du Conseil métropolitain du 1er juin 2017, la MEL a fixé les orientations du développement touristique de la destination métropolitaine, avec une priorité portée au développement du tourisme d'affaires et au digital.

Au vu du calendrier exceptionnel de l'année 2017 qui est marquée par l'accueil d'un nombre significatif de congrès et par la venue de quelques congrès majeurs, réunissant plus de 4000 participants durant plusieurs nuits, très porteurs en termes d'attractivité et de retombées économiques locales, il est proposé d'accorder un soutien exceptionnel à l'Office du tourisme et des Congrès de Lille afin de déployer des points d'accueil au sein des gares et de l'aéroport, de prévoir les renforts humains, de valoriser les événements, de renforcer les services apportés aux congressistes (aide à l'organisation, conciergerie sur les congrès etc.).

L'Office du tourisme et des Congrès de Lille porte également en lien avec la MEL le city-pass tourisme. Cet outil pionnier fondé sur la technologie de la carte Pass-Pass, est à présent pleinement opérant et peut entrer dans une phase de développement. Celle-ci consisterait à intégrer de nouveaux sites, à développer le réseau de distribution au plus près des visiteurs : dans tous les offices de tourisme de la MEL, dans les hébergements touristiques (d'ores et déjà disponible sur applis etc.).

Pour développer l'ensemble de ces projets spécifiques, l'OTCL sollicite de la MEL un soutien exceptionnel de 68 000 €.

En conséquence, la Commission Rayonnement de la Métropole consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1 - d'accorder une participation financière exceptionnelle à l'office de tourisme et des congrès de Lille pour un montant de 68 000 €.
2 - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui en découle entre la MEL et l'office de tourisme et des congrès de Lille ;
3 - d'imputer les dépenses correspondantes sur l'opération n°668O002, nature 6574 dans la limite des crédits inscrits à nos documents budgétaires.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
MM. Damien CASTELAIN, Michel DELPAUL, François KINGET et Jacques RICHIR et Mme Marion GAUTIER n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

Acte certifié exécutoire au 27/10/2017

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué

Arnaud FICOT